Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion en présentiel du Vendredi 28 avril 2023

Validé par l'ensemble de la CDA par voie électronique le 12 mai 2023

Présents : **Mme Elodie LOPES, M. Kevin ROSELIER, M. Antoine LASSALLE, M. Claude CHEVALIER, M. Joël ROCHEBILIERE, M. Hervé WAGENMANN, M. Loïc BARROUILLET,**

Invité : **M. Quentin LANET**

Excusés : **M. Pierre CHEYROU, M. Stéphane POURGATON**

Absent : **M. Jean Marc BONEDEAU**

Début de séance à 20 h 30

En amont de cette réunion, **M. Pierre CHEYROU** a averti de son absence en précisant laisser son pouvoir à **M. Antoine LASSALLE.**

Courrier de la CDA

M. Julian GRELOT, informe la CDA de la sélection de **M. Clément CABANNES,** pour l'interligue U15 qui aura lieu à Lyon, la CDA le félicite de cette sélection.

M. Jean-Marc BONNEDEAU, informe la CDA de son souhait de démissionner de la commission. La CDA prend acte de sa décision, le remercie pour ses services durant cette saison et demie. La CDA réfléchit à le remplacer, si un éducateur qui n'a jamais été arbitre souhaite rejoindre la CDA, il peut se proposer en envoyant un mail à district@landes.fff.fr

M. Franck LE SAUVAGE, informe la CDA de sa situation à la suite de débordements graves qui ont eu lieu à son encontre lors d'un match de Futsal. La CDA lui apporte tout son soutien, plusieurs membres l'ayant déjà contacté de manière personnelle. **Mme Élodie LOPES,** lit à l'ensemble de la CDA un courrier de la part de **M. Loreto GUAGLIARDI,** président du district des Landes, qu'il a adressé au président du Stade Montois, pour l'informer que les arbitres de Futsal ainsi que les délégués avait décidé d'utiliser leur droit de retrait pour ne plus être désignés sur les matchs de Futsal du Stade Montois jusqu'à la fin de la saison. La CDA prend acte de cette décision et encourage les arbitres dans leur décision.

M. Nicolas BAGUENNIER, informe la CDA de son souhait d'arrêter l'arbitrage à la fin de la saison en cours. La CDA prend note de son souhait, même si elle le regrette et souhaite bon courage pour la suite à **M. BAGUENNIER** pour ses futurs projets.

Pour donner suite à la réception du rapport d'observation de **M. Frédéric TOULOU,** de la part de la CDA du 64, après analyse de son rapport d'observation, la CDA décide qu'il n'est pas adapté pour son système de notation, et le déclare comme nul.
Au vu du nombre de journées restant, la CDA déclare ne pas être en mesure d'observer **M. Frédéric TOULOU,** dans les mêmes conditions que l'ensemble des arbitres de sa catégorie, de ce fait, la CDA décide de geler la saison actuelle de **M. Frédéric TOULOU,** celui-ci ne pourra donc ni monter ni descendre de catégorie à l'issue de la saison 2022-2023. Il sera intégré au groupe D2 la saison prochaine sous réserve de la réussite à son test physique de début de saison comme l'ensemble des arbitres.

M. Etienne CRABOS, écrit à la CDA car, suite à sa double absence excusée à l'examen théorique de fin de saison, il souhaiterait tout de même pouvoir le passer à une nouvelle date. Après analyse de son dossier, la CDA décide de ne pas convoquer une nouvelle fois **M. CRABOS,** en effet au vu de ses nombreuses absences pour raison médicale et sa reprise essentiellement en tant qu'assistant pour faciliter sa reprise progressive de l'arbitrage, la CDA décide de geler sa saison, celui-ci ne pourra donc ni monter ni descendre de catégorie à l'issue de la saison 2022-2023. Il sera intégré au groupe D3 la saison prochaine.

M. Nicolas CARRERE, écrit à la CDA car, à la suite de son absence excusée à l'examen théorique de fin de saison, il souhaiterait tout de même pouvoir le passer à une nouvelle date.
Au vu de sa situation, en prenant en compte le fait que l'arbitre soit certes excusé pour la deuxième date, mais avait répondu présent à la convocation de la première date et ne s'y est pas présenté sans se faire excuser, la CDA décide de ne pas accorder de nouvelle date à **M. Nicolas CARRERE.** L'arbitre aura une note théorique égale à 0/20 signifiant pour lui l'impossibilité d'être promu de catégorie la saison prochaine. Etant classé D3 sur la saison 2022-2023, il ne peut être déclassé, et évoluera donc en catégorie D3 lors de la saison 2023-2024.

Concernant les autres arbitres ne s'étant ni excusés, ni présentés aux deux sessions d'examen, la CDA décide de ne pas faire d'exception et d'appliquer le règlement et la circulaire de la CDA à l'ensemble de ces arbitres. De ce fait, ils auront une note théorique égale à 0/20, entraînant un déclassement à la fin de la saison quand la catégorie de l'arbitre le permet.

M. Guillaume LALANNE, informe la CDA de son souhait de vouloir devenir arbitre assistant spécifique la saison prochaine.
Accord de la CDA, l'arbitre sera classé et désigné comme arbitre assistant D1 la saison prochaine sous réserve de la validation de son examen de stagiaire.

En prenant connaissance du PV n°9 de la CRA, la CDA félicite Zakaryae EL KHIDRI nommé à la catégorie JAR suite à une bonne observation par la CRA.

La section régionale de l'UNAF invite la présidente de la CDA pour son comité directeur qui aura lieu à Morcenx 13 mai 2023. **Mme Elodie LOPES,** sera présente à cette invitation.

Le conseil d'administration du district des Landes de football, invite **Mme Elodie LOPES,** pour qu'elle puisse présenter les choix de la CDA concernant les arbitres des finales lors de sa réunion du 2 mai 2023. La présidente a répondu favorablement à l'invitation.

M. Zakaryae EL KHIDRI, demande à la CDA de pouvoir arbitrer à la touche en sénior lors qu'il n'est pas désigné en jeune. Accord de la CDA. **M. Kévin ROSELIER,** propose que lors de la prochaine saison, soit ajouté au règlement que les arbitres majeurs puissent, sans passer par un courrier à la CDA, être désignés à la touche en senior.

M. Sylvain LASSALLE, informe-la CDA de son retour à la suite de son long arrêt pour blessure, et demande de reprendre progressivement sur cette fin de saison par des matchs à la touche.

Accord de la CDA, qui avisera le service désignation de cette décision.

Mme Elodie LOPES, informe la CDA du travail de **M. Quentin LANET,** pour le renouvellement des dossiers médicaux qui a été envoyé le 5 avril à l'ensemble des arbitres. Les arbitres sont invités à retourner leur dossier avant le 1er juillet s'ils souhaitent s'assurer de pouvoir arbitrer les premiers matchs de la saison 2023-2024.

Grande journée foot

Au vu de l'organisation d'un stage d'arbitrage féminin par la LFNA aux mêmes dates que la grande journée foot où se déroulent les finales jeunes, la CDA a fait une nouvelle proposition sur les trios d'arbitres pour ces finales.

Stage féminin

La CDA prend note de l'organisation du stage des arbitres féminines le 27 et 28 Mai 2023 à Temple sur Lot.
Après consultation des arbitres féminines, 4 feront le déplacement pour ce stage.
La CDA regrette cependant l'impossibilité, au vu du trajet, de pouvoir arriver la veille sur le lieu de stage.

Finale féminine

Au vu de la tenue de la finale interdépartementale 40-64 lors de la fête du football Landais du 18 mai 2023, la CDA propose un changement lors des désignations prévues par le groupe de travail. Accord à l'unanimité.

Point sur les observations

M. Joël ROCHEBILLIERE, nous dresse la situation des observations de nos arbitres départementaux. A peu d'exception près, l'ensemble des arbitres a pu être observé comme prévu par nos règlements.

Organisation des groupes de travail

4 groupes de travail avait été formés lors des dernières réunions :

- RI et Circulaire CDA pour 2023/2024.
- Tests physiques pour 2023/2024.
- Calendriers 2023/2024 : FIA, stages catégories...
- Calcul note CDA.

La CDA fixe les dates limites de présentation des résultats de ces groupes au vendredi 26 mai 2023.

Organisation de l'AG

La CDA fixe la date de l'AG des arbitres et de l'UNAF le 25 juin 2023 à Capbreton à partir de 9h00.
Une convocation commune UNAF et CDA est en préparation avec l'aide du chargé de développement.

Dossier GONDELE

Pour faire suite au PV de la CDA en date du 31 mars 2023, la CDA étudie la situation de **M. Alexis GONDELE :**

- Constatant 1 première absence à une désignation non excusée lors de la rencontre de D1 Morcenx Arengosse FC 1 – Ygos Stade 2 le 5 mars 2023.
- Constatant que suite à cette absence, la CDA a convoqué par mail en date du 17 mars 2023 **M. Alexis GONDELE** lors de sa réunion du 31 mars pour l'auditionner sur cette absence comme le prévoit le statut de l'arbitrage.
- Constatant que **M. Alexis GONDELE,** ne s'est ni présenté, ni excusé pour cette audition.
- Constatant une seconde absence à une désignation non excusée lors de la rencontre de D1 Bretagne AS 1 – Dax JA 2 le 2 avril 2023.
- Constatant son absence non excusée pour l'examen obligatoire de fin de saison qui s'est déroulé le dimanche 23 avril 2023.
- Constatant son absence non excusée pour le rattrapage de l'examen obligatoire de fin de saison qui s'est déroulé le vendredi 28 avril 2023.
- Constatant que **M. Alexis GONDELE** est arbitre stagiaire.

La CDA décide, en application avec l'article 49 du règlement intérieur de la CDA, de remettre à disposition de son club, l'Aviron Bayonnais, **M. Alexis GONDELE.**
Si **M. Alexis GONDELE,** souhaite reprendre l'arbitrage la saison prochaine, il devra recommencer le parcours de formation des arbitres dans son intégralité en s'inscrivant de nouveau à une FIA qu'il devra valider par un examen théorique.

La CDA notifiera l'arbitre ainsi que son club de cette décision.

Questions diverses

M. Kévin ROSELIER, évoque devant la CDA son envie d'inviter un arbitre à intégrer la CDA et à devenir chargé de mission pour la LFNA. La CDA prend note et attend de recevoir plus d'informations.

L'ordre du jour étant terminé, la Présidente clôture la réunion. Fin de séance à 22h30

La Présidente	**Le Secrétaire de séance**
Élodie LOPES	**Quentin LANET**